

ÉVALUER LE PRÉJUDICE «TIERCE PERSONNE»

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA130	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1737,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 16/03/2023 au 17/03/2023
- Du 14/09/2023 au 15/09/2023

OBJECTIFS

- Gérer les sinistres corporels (automobiles et hors automobiles).
- Intégrer la méthodologie d'indemnisation d'une victime.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Les participants s'entraînent à apprécier et évaluer le préjudice Tierce personne.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance automobile, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Origine et définition
 - 1. Introduction
 - 2. Origine
 - 3. Définition
- B. Différentes tierces personnes
 - 1. Tierce personne temporaire et tierce personne permanente
 - 2. Rôle de la tierce personne
 - 3. A qui paye-t-on la tierce personne ?
- C. Différents statuts de la tierce personne
 - 1. Tierce personne gratuite (pour la victime), amicale ou familiale
 - 2. Tierce personne salariée
 - 3. Tierce personne institutionnelle
- D. Coût de la tierce personne
 - 1. Tierce personne temporaire
 - 2. Tierce personne permanente
- E. Tierce personne et certains cas particuliers
 - 1. Hospitalisation à vie
 - 2. Interruption de la tierce personne pour hospitalisation
 - 3. Problème juridique de la réparation de la tierce personne elle-même
- F. Chiffrage de la tierce personne
 - 1. Évaluation
 - 2. Paiement de la tierce personne en capital ou en rente ?
 - 3. Chiffrage en cas de paiement en rente

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation risques corporels automobiles ou non automobiles confirmés

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA137 - AA156

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1737,00 €

Exonérés de TVA

Déjeuners offerts

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 05/02/2026 à 04:12